



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_27-DE

Objet : modification des statuts du syndicat

Le bureau communautaire du SMICTOM Centre Ouest a engagé depuis plusieurs mois une réflexion concernant une modification des statuts du syndicat, afin de tenir compte des évolutions de son fonctionnement institutionnel mais également technique.

Un projet de nouveaux statuts est joint en annexe à la délibération.

Les modifications proposées portent principalement sur les points suivants :

- **Modification des règles de désignation des délégués**

Le nombre total de délégués est actuellement de 140. Les Communautés de Communes délibèrent pour les désigner selon la règle suivante :

- commune de moins de 2 000 habitants : 2 délégués
- commune de plus de 2 000 habitants : 3 délégués

Il est proposé à l'avenir une désignation de 1 délégué par EPCI puis 1 délégué par tranche entamée de 2000 habitants, soit un total de 62 délégués, amenant à une répartition prévisionnelle suivante :

CC	2022 pop légale avec compté à part	proportion population	délégués actuellement en exercice		1 délégué par EPCI	+ 1 délégué par tranche entamée de 2000 habitants	Arrondi supérieur	
Dinan Agglomération	7 001	6,8%	17	12,1%	1	3,5	5	8,1%
Loudéac Bretagne Centre Comm.	2 243	2,2%	8	5,7%	1	1,1	3	4,8%
Montfort Communauté	26 508	25,9%	22	15,7%	1	13,3	15	24,2%
St Méen Montauban	23 893	23,3%	32	22,9%	1	11,9	13	21,0%
Brocéliande Communauté	19 125	18,7%	19	13,6%	1	9,6	11	17,7%
Ploërmel Communauté	11 369	11,1%	27	19,3%	1	5,7	7	11,3%
Oust à Brocéliande comm.	12 398	12,1%	15	10,7%	1	6,2	8	12,9%
	102 537		140				62	

- **Compétences du Syndicat**

Le syndicat a pour objet la prévention, la collecte, la valorisation y compris énergétique (électricité, chaleur, etc.) et le traitement des déchets ménagers et assimilés. L'objet du syndicat peut être étendu à toutes les autres activités se rapportant aux déchets ménagers et assimilés sous réserve d'une modification statutaire.

Le SMICTOM est également autorisé, dans le respect du principe de spécialité et du jeu normal de la concurrence, à assurer toutes prestations en lien avec l'objet mentionné à l'alinéa précédent de l'article 2 des présents statuts auprès des EPCI et collectivités membres, mais également de tiers publics extérieurs au Syndicat ou de tiers privés. Ces prestations doivent être accessoires et concerner le territoire de ses adhérents ou de déchets produits sur le territoire de la Région Bretagne.

Retrait du Syndicat

Un adhérent membre peut être admis à se retirer du Syndicat mixte par une décision du Comité syndical, puis des autres membres adhérents dans les conditions prévues par l'article L. 5211-et suivants du CGCT.

Un adhérent peut également se retirer pour une partie de la compétence déléguée sous réserve du respect des règles découlant de l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales, par une décision du Comité syndical, puis des autres membres adhérents dans les conditions prévues par l'article L. 5211 et suivants du CGCT. Dans ce cas, les statuts du syndicat évolueront pour tenir compte de la réalité de la nouvelle organisation territoriale.

Cette modification des statuts devra également être approuvée par les 7 communautés de communes membres du SMICTOM Centre Ouest, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le bureau a émis un avis favorable à cette révision.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- adopte la modification des statuts du SMICTOM Centre Ouest en ces termes précités

-autorise le Président à exécuter cette décision et à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	65
Abstentions:	3
Contre:	15

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



S.M.I.C.T.O.M.
Centre Ouest
Hubert GUNARD
SAINTEEN-LE-GRAND



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet : Stratégie du syndicat en matière de gestion des Biodéchets

En application de la loi AGECE « anti-gaspillage pour une économie circulaire » de 2020, le tri à la source des biodéchets doit se généraliser partout en France en 2024, pour tous les producteurs ménagers et non ménagers. Le tri à la source ne signifie pas forcément une collecte : différentes solutions existent et dépendent des quantités et de la composition des biodéchets.

Ce sujet des biodéchets fait actuellement l'objet de beaucoup de communication et il semblait nécessaire de rappeler quelques notions de base et de synthétiser la stratégie du Smictom en la matière.

Le bureau a émis un avis favorable à cette stratégie, jointe en annexe aux présentes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

- adopte la stratégie du syndicat en matière de gestion des Biodéchets en ces termes précités
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

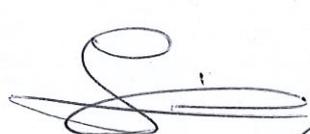
Pour extrait conforme,

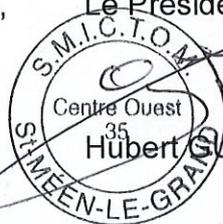
Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,




Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_29-DE

Objet : Avenant N°1 au marché de collecte en porte à porte avec la société THEAUD concernant le passage au Biogaz de la flotte de véhicules

Dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offres du marché de collecte en porte-à-porte, la société THEAUD a proposé une variante consistant à la conversion progressive de son parc de véhicules de collecte à une motorisation biogaz.

De ce fait, cette variante qui a été retenue par la collectivité, supposait également de modifier la formule de révision des prix pour y intégrer un indice lié au Gaz naturel véhicule (*indice CNR carburant GNV*) en plus de l'indice lié au Gazole qui était prévu dans le marché.

Afin de tenir compte de la mise en place progressive de ces véhicules, il est proposé d'introduire par un avenant N°1 au marché, à chaque révision des prix, les taux T et Tg. Ils viendront pondérer la révision des prix en fonction de la proportion de véhicules GNV dans le parc:

T = Nombre de véhicules titulaires roulant au Gasoil ou Oleo 100 / Nombre de véhicules titulaires total

Tg = Nombre de véhicule titulaires roulant au GNV / Nombre de véhicule titulaires total

Le Nombre de véhicule titulaires total est actuellement de 7

Cette pondération sera introduite dans la formule K3 de révision des prix qui est actuellement :

$$K3=0,15+0,5(S/S0)+0,11(G/Go)+0,11(FSD2/FSD20)+0,13(V/Vo)$$

dans laquelle :

- S : est la valeur de l'indice ICMO3 publié par le Moniteur des Travaux (base 100 en octobre 2018)

- G : est la valeur de l'indice Gazole 1870 publié par le Moniteur des Travaux Public (base 100 en 2015)

- FSD2 : est la valeur de l'indice Frais et Service Divers – modèle de référence n°2 publié par le Moniteur des Travaux Publics (base 100 en juillet 2004)

- V : est la valeur de l'indice du prix des véhicules utilitaires (010535350) publié par le Moniteur des Travaux Publics mode WEB (base 100 en 2015)

So, Go, FSD2o, Vo sont les valeurs des indices connues du mois zéro (Mo) soit en **février 2022**

Sn, Gn, FSD2n, Vn sont les valeurs des indices connus au 1er jour du mois de révision des prix

La formule de révision K3 au marché se trouve ainsi modifiée de la manière suivante :

$$K3=0,15+0,5(S/S0)+0,11(T \times G/Go + Tg \times GNV/GNV0) +0,11(FSD2/FSD20)+0,13(V/Vo)$$

dans laquelle :

- S : est la valeur de l'indice ICMO3 publié par le Moniteur des Travaux (base 100 en octobre 2018)



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45



Objet : Convention collecte des textiles avec Refashion

Toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché à titre professionnel des Textiles, Linges ou Chaussures (TLC en abrégé) neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC, désormais nommé REFASHION a été créée le 5 décembre 2008 et régulièrement agréée par la suite par arrêtés interministériels successifs.

La signature d'une convention avec REFASHION permet d'organiser la collecte en déchèterie mais également de percevoir des soutiens sur la communication sur le tri des TLC.

La Convention actuelle ayant pris fin, un nouveau projet de convention jointe en annexe a été proposée par l'éco organisme.

Cette dernière définit les conditions et modalités selon lesquelles la Collectivité collecte des TLC Usagés, mène des Actions de Communication relative à la collecte séparée des TLC Usagés, et permet à Eco TLC – Refashion ou à un Opérateur de Collecte ou de Tri (Le Relais dans notre cas) en relation avec l'éco-organisme, de traiter l'intégralité des TLC Usagés collectés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- adopte la nouvelle convention avec ~~REFASHION~~ **REFASHION** partir de sa date de signature et jusqu'à la fin de l'agrément de ~~REFASHION~~ **REFASHION**
- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METMIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_31-DE

**Objet : Attribution du Marché de travaux de VRD nécessaires au contrôle d'accès
sur les déchèteries**

Le marché porte sur les travaux de VRD nécessaires au contrôle d'accès sur les déchèteries : VRD, clôtures, portails à réaliser sur les sites de LOSCOET SUR MEU CAULNES GUILLIERS GAEL PORCARO PLELAN LE GRAND

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du code de la commande publique.

- Avis d'appel public paru en date du 10 mai 2023 (BOAMP Avis n° 23-62964) et dossier mis en ligne sur le site Mégalis
- La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 13 juin 2023 à 12h00
- Pas d'allotissement
- montant estimé du marché : 400 000,00 €HT
- démarrage des travaux envisagé en septembre 2023

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 16 juin à 14h30 afin d'analyser les offres des candidats. Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1- Prix global de la prestation précisé dans l'acte d'engagement : 45%
- 2-Valeur technique: 55%

2 offres ont été formalisées et reçues :

- 1 POMPEI P.A. des Pierres Blanches, 56430 Mauron
- 2 PEROTIN Parc d'Activité de la Nouette, 35160 Breteil

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable afin de retenir l'entreprise

- 1 POMPEI P.A. des Pierres Blanches, 56430 Mauron
Pour un montant de : 370 067,01 €HT



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- attribue le marché à l'entreprise POMPEI P.A. des Pierres Blanches, 56430 Mauron pour un montant de 370 067,01 €HT
- autorise le président ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement avec les entreprises ci-dessus mentionnées

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance



Le Président,
Centre Ouest
35

Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_32-DE

Objet : Marché Moe Montauban II / avenant n°1 en lien avec la formule de révision des Prix

Par délibération du 13 avril 2023, le comité syndical a attribué le marché de Maîtrise d'œuvre pour la Création d'une déchèterie et d'une recyclerie/ espace de sensibilisation à Montauban à BOURGOIS en groupement avec le cabinet d'architecte LE PRIOL pour un montant prévisionnel total de 199 262,50 €HT.

Suite à une erreur administrative, la formule de variation de prix prévue à l'article 5.3 Modalités de variation des prix du CCAP est manquante.

La rédaction actuelle de l'article est la suivante :

« Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de février 2023 ; ce mois est appelé " mois zéro "selon les dispositions suivantes :

- *C_n : coefficient de révision.*
- *Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.*
- *Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.*

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. »

Il est donc proposé de rectifier cet article par un avenant N° 1 au marché comme suit :

« Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de février 2023 ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés mensuellement par application aux prix du marché d'un coefficient C_n donné par la formule :

$$C_n = 0,15 + 0,85 (ING (n) / ING (o))$$

Selon les dispositions suivantes :

- *C_n : coefficient de révision*
- *Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro, soit février 2023*
- *Index (n) : valeur de l'index de référence antérieur de 3 mois au mois (n)*

Le mois " n " retenu pour la révision est le mois de réalisation des prestations.

L'index de référence ING, publié par l'INSEE, est l'index « Index divers dans la construction - Ingénierie - Base 2010 ».

Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

En cas de cessation de publication ou de disparition de l'indice de référence, les parties conviennent d'adopter, par simple échange de lettre et sans que la passation d'un avenant ne soit nécessaire l'indice de remplacement publié, ou si aucun indice de remplacement n'est publié, de choisir un indice similaire. »

Le Bureau du Smictom a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- rectifie par avenant N° 1 ci-dessus détaillé la formule de variation des prix figurant dans le marché de marché de Maîtrise d'œuvre pour la Création d'une déchèterie et d'une recyclerie/ espace de sensibilisation à Montauban
- d'autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet : Avenant n°10 au marché d'exploitation des déchèteries avec la société THEAUD pour le renforcement de l'effectif à l'été 2023

Le renforcement de l'effectif par la présence d'un agent supplémentaire sur les déchèteries de Breteil, Le Verger, Plélan présents les samedis de juillet et d'août avait été fait en 2021 et 2022 par le biais d'un avenant au marché.

Compte tenu de l'affluence sur les sites à cette période, l'exploitant sollicite le renouvellement de ce dispositif pour 10 samedis entre juin et septembre 2023 pour un montant détaillé comme suit :

	Total €HT pour 10 samedis
Un agent supplémentaire sur la déchetterie de Le Verger (7h le samedi)	2750 €
Un agent supplémentaire sur la déchetterie de Plélan le grand (8h le samedi)	3140 €
Un agent supplémentaire sur le CAV de Breteil (8h le samedi)	3140 €
TOTAL	9 030 €

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise la conclusion d'un avenant n°10 avec la société THEAUD visant le renforcement des agents d'accueil dans les déchèteries sur 10 samedis entre juin et septembre 2023 pour un montant supplémentaire de 9 030 €HT
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_34-DE

Objet : Avenant N°1 au Marché d'Exploitation du site de Point Clos

Dans le cadre de la mise au point du marché d'Exploitation du site de Point Clos, des échanges sont intervenus avec la société THEAUD sur le cout de revient de l'électricité estimé dans le compte prévisionnel d'exploitation du marché.

Ces échanges ont amené à ce que coût soit révisé pour les années 2024 et 2025, sachant que l'estimation de consommation annuelle prise en base sur le site était de 1866 MWh X 280 €/MWh = 522 480 €HT par an pour 2023,2024,2025.

Après discussion avec THEAUD, les prix de revient unitaires pris en compte pour 2024 et 2025 ont été révisés à la baisse, respectivement 210 €/MWh pour 2024 et 160 €/MWh pour 2025.

L'impact est le suivant :

	<i>PU€HTmoyen consommation électrique</i>	<i>Baisse annuelle des charges €HT sur la base de 1866 MWh</i>	<i>Nouvelle valeur du Prix marché P1 : Part forfaitaire « exploitation usine » facturé mensuellement</i>
2023	280 €/MWh	<i>inchangé</i>	<i>Inchangé : 124 401,95€HT</i>
2024	210 €/MWh	-130 620,00€HT	113 516,95 €HT
2025	160 €/MWh	-223 920,00 €HT	105 741,95 €HT

Il est ainsi proposé un avenant N°1 au marché venant réviser à la baisse à partir du 1er janvier 2024 le Prix P1 Part forfaitaire « exploitation usine » facturé mensuellement et figurant au bordereau des prix unitaires comme suit :

Année 2024 – sur 12 mois : Nouveau Prix P1 Part forfaitaire « exploitation usine » pris en compte : 113 516,95 €HT / mois

Année 2025 –sur 12 mois : Nouveau Prix P1 Part forfaitaire « exploitation usine » pris en compte : 105 741,95 €HT/ mois

Pour les années 2026 et suivantes, les parties conviennent de se rencontrer pour définir les baisses imputables au prix P1, en fonction des évolutions des niveaux tarifaires de l'électricité.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le projet d'avenant n°1 au Marché d'Exploitation du site de Point Clos confié à la société THEAUD et révisant à la baisse pour 2024 et 2025 le Prix Unitaire P1 Part forfaitaire « exploitation usine » figurant au BPU selon les modalités indiquées ci-dessus
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,

Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: rapport annuel 2022

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté et soumis à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ou lors de l'examen du compte administratif.

Le comité syndical est appelé à approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- adopte le rapport annuel d'activités 2022 du SMICTOM. Ce rapport sera transmis à Messieurs les Présidents des communautés de communes ayant pris compétence collecte et traitement des ordures ménagères,
- demande à ces collectivités de délibérer sur ce rapport, et d'aviser le Syndicat de leur décision.

Pour extrait conforme,

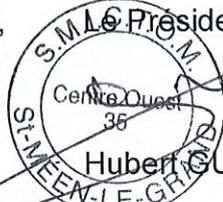
Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,


Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2015 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2015 Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023	Complément de facturation à émettre 2023
Brocéliande	1 269 618,00 €	1 269 618,00 €	- €	
St-Méen Montauban	1 577 793,00 €	1 577 793,00 €	- €	
Guer	891 264,00 €	891 264,00 €	- €	
Montfort	1 774 067,00 €	1 774 482,00 €		415,00 €
Caulnes	516 025,00 €	516 025,00 €	- €	
Porhoët			- €	
Mauron	933 494,00 €	933 494,00 €		
Loscouët	50 410,00 €	50 410,00 €	- €	
Mérillac	22 890,00 €	22 890,00 €	- €	
St-Launeuc	16 291,00 €	16 291,00 €	- €	
Trémoré	85 805,00 €	85 805,00 €	- €	
TOTAL	7 137 657,00 €	7 138 072,00 €	- €	415,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2015 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2015, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance

Le Président



Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2016 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2016	Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023	Complément de facturation à émettre 2023
Brocéliande	1 606 005,00 €	1 606 005,00 €	- €	
St-Méen Montauban	1 949 184,00 €	1 949 184,00 €	- €	
Guer	1 060 723,00 €	1 060 723,00 €	- €	
Montfort	2 115 834,00 €	2 116 065,00 €		231,00 €
Caulnes	604 203,00 €	604 203,00 €	- €	
Porhoët				
Mauron	1 107 138,00 €	1 107 138,00 €	- €	
Loscouët	53 216,00 €	53 216,00 €	- €	
Mérillac	25 298,00 €	25 298,00 €	- €	
St-Launeuc	18 254,00 €	18 254,00 €	- €	
Trémoriel	100 633,00 €	100 633,00 €	- €	
TOTAL	8 640 488,00 €	8 640 719,00 €	- €	231,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2016 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

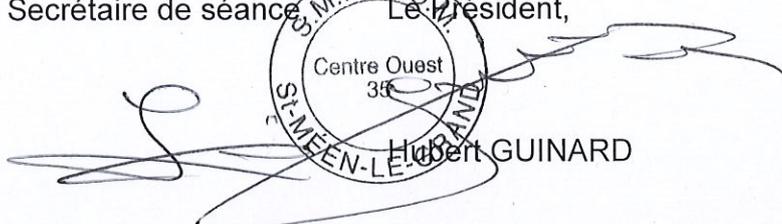
- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2016, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance Le Président,


 Centre Ouest
 35290
 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
 Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2017 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2017 Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023	Complément de facturation à émettre 2023
Brocéliande	1 520 942,00 €	1 520 787,00 €	- 155,00 €	
St-Méen Montauban	1 859 203,00 €	1 859 203,00 €	- €	
Oust	1 009 430,00 €	1 009 335,00 €	- 95,00 €	
Montfort	2 065 226,00 €	2 065 419,00 €		193,00 €
Dinan	573 663,00 €	573 630,00 €	- 33,00 €	
Ploermel	997 564,00 €	997 564,00 €	- €	
Loudeac	191 216,00 €	190 908,00 €	- 308,00 €	
TOTAL	8 217 244,00 €	8 216 846,00 €	- 591,00 €	193,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2017 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2017, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

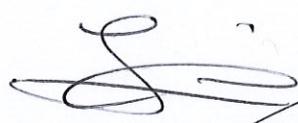
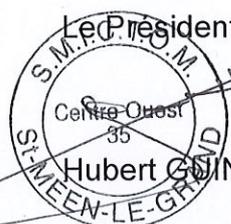
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,


 Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2018 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2018	Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023	Complément de facturation à émettre 2023
Brocéliande	1 537 410,00 €	1 536 130,00 €	- 1 280,00 €	
St-Méen Montauban	1 843 930,00 €	1 843 920,00 €	- 10,00 €	
Oust	1 002 407,00 €	1 001 960,00 €	- 447,00 €	
Montfort	2 058 395,00 €	2 058 591,00 €		196,00 €
Dinan	581 749,00 €	581 735,00 €	- 14,00 €	
Ploermel	1 007 971,00 €	1 007 796,00 €	- 175,00 €	
Loudeac	196 636,00 €	196 335,00 €	- 301,00 €	
TOTAL	8 228 498,00 €	8 226 467,00 €	- 2 227,00 €	196,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2018 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2018, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

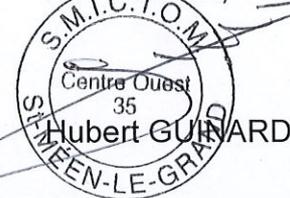
Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2019 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2019	Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023	Complément de facturation à émettre 2023
Brocéliande	1 541 856,00 €	1 541 678,00 €	- 178,00 €	
St-Méen Montauban	1 872 534,00 €	1 872 534,00 €	- €	
Oust	992 314,00 €	991 891,00 €	- 423,00 €	
Montfort	2 075 427,00 €	2 075 667,00 €		240,00 €
Dinan	586 236,00 €	586 156,00 €	- 80,00 €	
Ploermel	999 003,00 €	998 828,00 €	- 175,00 €	
Loudeac	193 657,00 €	193 349,00 €	- 308,00 €	
	8 261 027,00 €	8 260 103,00 €	- 1 164,00 €	240,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2019 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2019, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

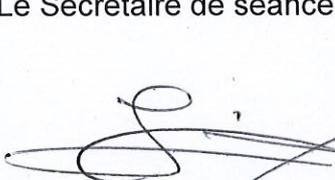
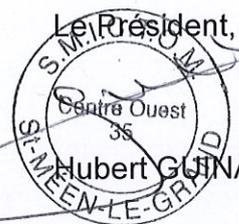
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,


Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAL, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2020 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2020	Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2023	Complément à émettre 2023
Brocéliande	1 568 186,00 €	1 567 968,00 €	- 218,00 €	
St-Méen Montauban	1 905 024,00 €	1 904 990,00 €	- 34,00 €	
Oust	1 016 479,00 €	1 016 076,00 €	- 403,00 €	
Montfort	2 098 177,00 €	2 097 263,00 €	- 914,00 €	
Dinan	581 497,00 €	581 144,00 €	- 353,00 €	
Ploermel	1 002 795,00 €	1 001 166,00 €	- 1 629,00 €	
Loudeac	195 201,00 €	194 870,00 €	- 331,00 €	
	8 367 359,00 €	8 363 477,00 €	- 3 882,00 €	- €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2020 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2020, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

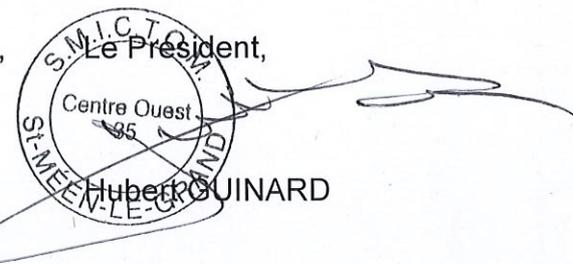
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2021 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2021	Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023
Brocéliande	1 754 714,00 €	1 754 148,00 €	- 566,00 €
St-Méen			
Montauban	2 158 839,00 €	2 157 342,00 €	- 1 497,00 €
Oust	1 141 031,00 €	1 139 442,00 €	- 1 589,00 €
Montfort	2 352 284,00 €	2 351 488,00 €	- 796,00 €
Dinan	661 388,00 €	659 755,00 €	- 1 633,00 €
Ploermel	1 127 241,00 €	1 125 491,00 €	- 1 750,00 €
Loudeac	219 567,00 €	219 115,00 €	- 452,00 €
	9 415 064,00 €	9 406 781,00 €	- 8 283,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2021 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2021, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

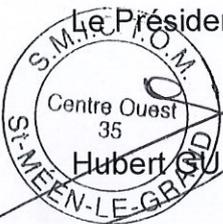
Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,




Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Remboursement participations 2022 aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 23 mai 2023 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2022	Payé par la CC	Facturation 23/05/2023	Remboursement à effectuer 2023	Complément à émettre 2023
Brocéliande	1 849 750,00 €	1 851 692,00 €		1 942,00 €
St-Méen Montauban	2 296 278,00 €	2 298 259,00 €		1 981,00 €
Oust	1 208 712,00 €	1 212 177,00 €		3 465,00 €
Montfort	2 485 329,00 €	2 487 373,00 €		2 044,00 €
Dinan	695 736,00 €	696 298,00 €		562,00 €
Ploermel	1 189 468,00 €	1 184 533,00 €	- 4 935,00 €	
Loudeac	225 806,00 €	225 369,00 €	- 437,00 €	
	9 951 079,00 €	9 955 701,00 €	- 5 372,00 €	9 994,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2022 qui seront effectuées sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2022, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

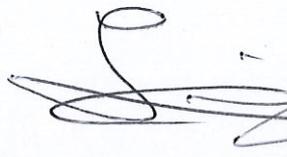
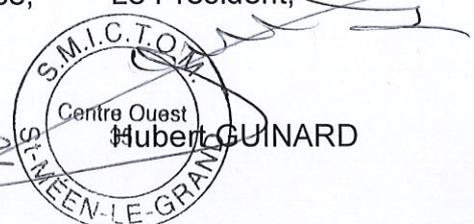
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



S.M.I.C.T.O.M.
Centre Ouest
Hubert GUINARD
S.M.E.E.N.-L.E.-G.R.A.N.D.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Objet: Tarification des dépôts de déchets de manifestations culturelles

Dans le cadre des manifestations, la plupart des organisateurs recourent à la mise à disposition de bacs de prêt, dont les conditions tarifaires sont définies annuellement par délibération.

Désormais, certaines manifestations culturelles d'envergure ne sollicitent plus le vidage des bacs de prêt mais gèrent l'évacuation par benne, après avoir trié les flux (OMr, Collecte sélective, bois, tout venant, cartons)

Il n'existait jusqu'alors pas de tarif de traitement applicable sur l'OMr pour ces cas particuliers. Le tarif de référence pour les OM sans exportation des refus est celui déjà en vigueur pour Rennes Métropole sur le site de traitement de Gael soit 163,50€ HT/tonne pour l'année 2023.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- fixe le tarif de traitement sur le site de Gael des OMr pour les tiers de type manifestation culturelle ou autre à 163,50€ HT/tonne
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	17
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: déplacement FNCC

Le Smictom Centre Ouest est adhérent à de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage. Cette association a pour objectif de regrouper les collectivités utilisant la technique du « tri compostage » pour traiter leur déchets (45 installations – 10 millions d'habitants concernés).

Le Conseil d'Administration de la FNCC se tiendra les 28 et 29 juin prochains au SYSEM à Vannes.

Le comité syndical est appelé à donner un Mandat spécial à M. GUINARD et M. LOHAT pour se rendre à ce Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise M. GUINARD et M. LOHAT accompagné de M. ZILLIOX, directeur du syndicat, à se rendre à ce Conseil d'Administration et à la visite de l'unité de traitement. Leurs frais de déplacement (km véhicules, parking, restauration et nuits d'hôtel,) leurs seront remboursés sur présentation des justificatifs des frais réellement engagés lors dudit déplacement.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,







5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_46-DE

Objet: Motion contre la « consigne » pour recyclage des bouteilles en plastique

Alors que le débat autour de la « consigne » pour recyclage des bouteilles en plastique se poursuit, il semble nécessaire d'alerter l'attention des élus syndicaux sur ce sujet qui pourra avoir d'importantes conséquences pour le SMICTOM dans les années à venir.

Fin janvier 2023, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Madame Bérengère Couillard, réunissait tous les acteurs du secteur des déchets pour relancer une concertation nationale sur la mise en place d'un dispositif de «consigne pour recyclage des bouteilles en plastique».

Cette vraie fausse bonne idée refait surface après avoir été écartée en 2019 de la loi AGEC à la suite de la mobilisation des collectivités et des associations de consommateurs et de protection de l'environnement qui ont porté une parole commune et ont fait front contre ce projet incohérent.

Les grands groupes industriels de la boisson sont à l'initiative de ce projet et restent toujours extrêmement favorables à l'instauration d'une consigne qui leur permettrait, dans le cadre de leur stratégie industrielle : de verdir l'image de la bouteille jetable pour la pérenniser, de fidéliser les consommateurs et de prendre le contrôle d'une matière recyclable essentielle et lucrative (le PET) pour atteindre le taux de collecte pour recyclage de 90% en 2029 inscrit dans la Loi AGEC.

Fin 2022, la Commission Européenne reprenait dans son projet de Règlement sur les Emballages la mise en place automatique de la consigne sous la forme d'une obligation de moyen pour tout état membre qui n'atteindrait pas ces 90%.

Les associations de collectivités locales, de nombreuses associations de consommateurs et de protection de l'environnement, mais aussi des professionnels du déchet soutiennent unanimement que le déploiement de ce dispositif ne peut être le seul moyen d'atteindre l'objectif de recyclage et que le service public de collecte des déchets est parfaitement à même de relever ce défi.

Tout d'abord, parce que les extensions de consigne de tri à tous les emballages en plastique ne sont effectives que depuis le 1er janvier 2023 et qu'il existe encore une marge de progression aux 67% atteints fin 2021 sur la part des bouteilles en plastique gérées par le service public de gestion des déchets avec une augmentation tendancielle du taux de recyclage de 3%/an (source ADEME) au cours de ces dernières années.

Ensuite parce que la généralisation de la collecte sélective en dehors du foyer doit maintenant avoir lieu dans l'espace public, dans la restauration collective et sur les lieux de travail.

Par conséquent, le dispositif de « consigne » des bouteilles en plastique ne répondrait en rien aux enjeux actuels :

- Il aboutirait à une régression sur le plan environnemental
 - Parce qu'il ne s'agit en aucun cas d'une consigne pour réemploi comme par le passé pour le verre, mais bien d'une consigne pour recyclage, exactement dans les mêmes conditions que lorsque les bouteilles sont triées dans les bacs jaunes des collectivités;



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

- Parce que cette fausse consigne contribuerait à pérenniser le modèle de la bouteille en plastique à usage unique et même à augmenter la consommation de bouteilles en plastique comme c'est le cas en Allemagne;
- Parce que cette fausse consigne complexifierait le geste de tri alors que les extensions des consignes de tri ont pour objectif de le simplifier;
- Parce que cette fausse consigne créerait un double système de collecte et de recyclage des bouteilles, en s'ajoutant au service public de gestion des déchets qui les collecte et les recycle déjà depuis plus de trente ans dans les bacs jaunes;

- Il infligerait au consommateur une double peine
 - Par une perte supplémentaire du pouvoir d'achat via le coût de la consignation qui augmentera finalement de l'ordre de 20 centimes le prix de toutes les boissons en bouteille;
 - Par le déploiement d'un réseau d'automates de déconsignation qui amènerait à de lourds investissements nécessairement payés in fine par le consommateur;
 - Par une rupture d'égalité d'accès au service du tri en raison d'un maillage territorial de points de collecte moins dense en milieu rural;
 - Par une monétarisation directe du geste de tri;

- Il conduirait à privatiser en partie la gestion des déchets ménagers
 - Parce que les collectivités se verraient retirer une source de recettes alors qu'elles viennent d'investir (directement ou indirectement) pour moderniser les centres de tri;
 - Parce qu'elles devraient compenser cette perte de recettes par une hausse de la fiscalité (la vente de plastique issu de bouteilles étant aujourd'hui l'un des principaux gisements ayant une valeur marchande et qui permet donc de réduire le coût de la gestion des déchets).

Le Smictom Centre Ouest s'oppose fermement à la création de ce dispositif de « consignation » des bouteilles en plastique et rejoint en cela la position portée par les syndicats de déchets, les intercommunalités, associations d'élus et de consommateurs.

Le Comité Syndical s'engage par le biais de cette motion pour :

- Réaffirmer l'engagement des élus du syndicat pour le maintien du service public de collecte et de traitement des emballages ménagers

- S'opposer à l'instauration d'une « consigne » pour recyclage des bouteilles en plastique et demander au gouvernement de sursoir à son projet

- Rappeler la volonté des élus de travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre le taux de 90% de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique, mais aussi l'autre objectif de la France qui est de diviser par deux le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030

- demander au gouvernement qu'il défende auprès de la Commission Européenne la spécificité et l'intérêt de notre service public de collecte et de traitement des déchets ménagers par la promotion de dispositifs alternatifs à la consigne.

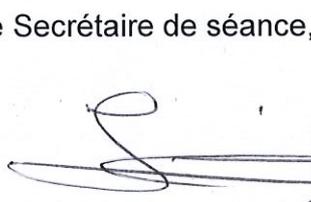
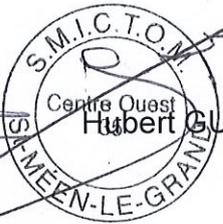
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la motion présentée.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230620-D_2023_46-DE



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le lundi 12 juin 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. BOUDET, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. COTTO, M. LERAY, M. PIEL, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme GUILLARD, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. THOMAS, M. LEFEUVRE, M. RIFFAULT, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à M. PIEDERRIERE, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. TRUTIN à M. GORRE, Mme BESNARD à M. METIVIER,
3. Excusés: M. BRIANTAIS, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUINARD, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, M. GUILLOIS, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme VIVIEN,
3. Excusés: M. BOURGOGNON, M. JOUAN, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. RAFFIN, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. MENIER, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. YHUEL à M. COWET,
3. Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GOBIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h45

Objet: Création de 2 postes d'attachés territoriaux

Le Président expose :

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1° et 2°
- VU la démission des chargées de mission TER entreprises et chargées de mission TER biomasse/matériaux minéraux/réemploi
- VU la nécessité de procéder au remplacement des 2 agents, sur la période résiduelle des contrats de projet soit jusqu'au 31/08/2024
- VU le tableau des effectifs,
- VU le budget primitif 2023 du SMICTOM Centre Ouest approuvé le 14 décembre 2022,
- Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement du 30 mai 2023, le candidat susceptible d'être retenu sur le poste de « chargé de mission TER entreprises » dispose d'un diplôme ouvert au grade d'attaché
- Considérant que le second poste « chargé de mission TER biomasse/matériaux minéraux/réemploi » dont le recrutement va être relancé est également susceptible d'être pourvu par un candidat disposant d'un diplôme ouvert au grade d'attaché

Le Bureau propose de créer 2 postes d'attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- décide la création de 2 postes d'attachés territoriaux au sein de la collectivité,
- autorise le Président à procéder au recrutement nécessaire
- donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	11
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,

